



Najat Vallaud-Belkacem mise sur l'éducation au développement durable

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale et Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie présentaient le 4 février 2015 leurs mesures concernant l'éducation à l'environnement et au développement durable (EDD). Des points développés lors d'une rencontre organisée avec les membres du **Comité 21** et du Club France Développement, mardi 10 février.

La ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem, a présenté les grandes lignes de la circulaire du 4 février 2015, relative à l'éducation au développement durable (EDD) des jeunes, lors d'une rencontre organisée avec les membres du **Comité 21** et du Club France Développement, mardi 10 février. Ces mesures, élaborées en partenariat avec la ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal, doivent être déployées en vue de la conférence Paris-Climat 2015 (COP21) organisée par la France du 30 novembre au 15 décembre.

Un « enseignement » dans l'air du temps

Lors de cette rencontre, Najat Vallaud-Belkacem est revenue sur les mesures évoquées dans la circulaire du 4 février 2015, qui doit s'appliquer dans les établissements scolaires et universitaires entre 2015 et 2018. Grâce aux rendez-vous internationaux telle que la conférence Paris-Climat (COP21, une réunion annuelle des Nations-Unies sur le changement climatique), l'éducation au développement durable (EDD) bénéficiera d'un véritable tremplin. Pour la ministre, explique le Comité 21, il s'agit d'une « formidable occasion pour donner un nouvel élan à l'engagement du Ministère » sur le sujet.

Or, « avec, en 2015, 12,3 millions d'élèves et 2,5 millions d'étudiants, près de 840 000 professeurs et plus de 91 000 enseignants, l'Education nationale et l'enseignement supérieur représentent un levier essentiel pour mettre en œuvre la transition énergétique et écologique de l'ensemble de la société, dans une démarche globale de développement durable », a expliqué le ministère dans un texte adressé aux acteurs de l'Education nationale : recteurs, inspecteurs, chefs d'établissement ...

Vers une généralisation de l'éducation au développement durable

Cet élan devrait s'axer sur une généralisation, comme l'explique la circulaire du 4 février, qui prévoit « l'intégration de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des programmes d'ici 2020 ». La communauté éducative devra également déployer rapidement des « mesures concrètes » comme les cantines bio, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise en place d'éco-délégués, la création de coins nature pédagogiques, des simulations de négociations internationales sur le climat ou encore des démarches de vulgarisation des résultats de recherches scientifiques.

Des actions rendues possibles grâce à des outils pédagogiques mis à disposition des enseignants sur le site Eduscol. Par ailleurs, l'EDD fera partie intégrante de la formation de ces derniers.

« L'éducation au développement durable n'est pas un 'dressage', ce n'est pas imposer des bonnes pratiques aux élèves, c'est les amener, par leur réflexion, à devenir acteurs de leur environnement », a déclaré Najat Vallaud-Belkacem, selon le site VousNousIls.